



PETIT SAS
27 route de Besançon
25390 ORCHAMPS VENNES
Tél. 03 81 43 51 12
E-mail : contact@sapetit.com

**MATÉRIEL AGRICOLE
ET FORESTIER**
MÉTALLURGIE
INTÉRIEUR DE FERME
VENTE DE QUADS
CF MOTO & KYMCO
CORVUS & KAWASAKI

Description de l'entreprise :

Entreprise spécialisée dans la vente et la réparation de matériel agricole, motoculture et espace verts, quad.

Description du poste :

Afin de renforcer nos équipes en place, nous recrutons un **mécanicien motoculture H/F**

Au sein du service motoculture, vous procédez à l'entretien ou à la réparation de moteurs, organes et équipements de matériels de parcs et jardins et autres matériels et engins à moteur 2 ou 4 temps (tondeuses, tronçonneuses...), selon les règles de sécurité et la réglementation.

Vous réalisez les vidanges, les graissages nécessaires ainsi que le contrôle et le réglage des mécanismes.

Vous assurez la préparation et le montage de matériels neufs en vue de leur livraison.

Rigoureux et méthodique, vous avez le sens du contact.

De bonnes connaissances en mécanique seraient appréciées.

Type d'emploi : Temps plein, CDI, 39h

Salaire : à définir suivant les compétences

Pour postuler :

Merci d'adresser un CV et une lettre de motivation par courrier ou mail :
contact@sapetit.com

Horaires de travail :

Du lundi au jeudi : 8h-12h 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h 13h30-16h30



**VENTE TRONÇONNEUSE - MOTOCULTURE - DÉNEIGEUSES - SCIES CIRCULAIRES ET À RUBAN
RÉPARATION TOUTES MARQUES - OUTILLAGE - BRICOLAGE**

S.A.S. au capital de 251.460 € - R.C. Besançon 63 B 15 - SIRET 632 820 155 00034 - 4661Z - Réf. Intracommunautaire : FR 48 632820155

Banques : Crédit Agricole Orchamps Vennes - IBAN : FR76 1250 6200 6516 5128 6501 032 - BIC : AGRIFRPP825 - Banque Populaire Pontarlier - IBAN : FR76 1080 7000 0902 1210 6444 463 - BIC : CCBPFRPPDIN - Crédit Mutuel Morloteau - IBAN : FR76 1027 8086 6000 0202 2450 145 - BIC : CMCIFR2A
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quels qu'en soient les modes d'expédition et de transport. Elles sont payables à Orchamps-Vennes. Toutes contestations relatives à nos fournitures, à leur livraison et à leur paiement seront de la compétence des Tribunaux de Besançon, même en cas d'appel en garantie. Le transfert de propriété des marchandises vendues ne sera effectif qu'après paiement intégral de la facture correspondante (loi du 12 mars 1980). En cas d'escompte pour paiement comptant, de la TVA, y afférant est à reverser au Trésor. Indemnité légale de frais de recouvrement : 40 €